
ICANN73 | Forum virtuel de la communauté – Rédaction du communiqué du GAC (2 sur 4)
Mercredi 9 mars 2022 – 14h30 à 16h00 AST

GULTEN TEPE : Bonjour à tous, bienvenue encore une fois. Nous lançons l'enregistrement.

Je passe la parole à Manal.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Gulden.

Soyez tous les bienvenus encore une fois. Merci de votre travail au cours de cette journée si longue.

Je crois qu'on a le texte sur l'étape 2 de l'EPDP et l'exactitude des données. Fabien, y a-t-il quelque chose à voir ou on passe directement aux questions d'importance pour le GAC ?

Nous faisons défiler le document pour voir le nouveau texte. OK, le voilà.

Tous les participants, tous ceux qui ont collaboré, Velimira et le reste, eh bien, nous avons reçu le texte concernant l'exactitude des données d'enregistrement et le texte dit ce qui suit.

Tel que cela a été signalé dans le communiqué de l'ICANN 72, le GAC reste engagée à travailler dans l'équipe de la portée, et réitère de maintenir les noms de domaine, ce qui est important pour la prévention

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

et l'atténuation de l'abus du DNS.

Le GAC signale que le maintien de l'exactitude doit être considéré avec tout l'impact des politiques sur la vie privée et les besoins de tous les titulaires de nom de domaine, y compris ceux qui ont de plus grands besoins de « confidentialité ».

Le GAC a continué activement aux exercices liés aux assignations une et deux de la GNSO, y compris l'équipe de cadrage, y compris l'analyse du GAC, la mesure de l'exactitude et la définition du travail portant sur l'exactitude. Dans ces discussions, le GAC a signalé l'importance pour que les parties contractantes soient responsables du respect des exigences relatives à l'exactitude, ainsi que de l'importance d'augmenter la transparence relative à la conformité dans le but d'informer une analyse basée sur l'évidence sur ces questions.

Le GAC salue les discussions supplémentaires portant sur le fait de pouvoir augmenter la transparence et la responsabilité et la manière dont elle peut être augmentée et la préparation de formes de rédaction des rapports.

Le GAC soutient que, en essayant d'avoir une définition de travail de l'exactitude, les exigences de spécifications du programme d'exactitude du WHOIS ne sont pas la seule considération. Par contre, ils doivent être considérés comme toutes les exigences contractuelles actuelles, en plus du guide du département de la conformité de l'ICANN. Ce dernier a donné des suggestions disant que l'exactitude n'est pas limitée à l'exactitude opérationnelle et syntaxique, mais il y a aussi des exemples où les données d'enregistrement comme le nom

des titulaires de nom de domaine sont très clairement inexacts. Un nom de domaine qui est exact du point de vue syntaxique et qui est opérable est nécessaire, mais n'est pas suffisant pour définir l'exactitude.

Le terme exactitude doit inclure la considération du récent EPDP identifié, pour lequel on collecte des données telles que la capacité d'attribuer un domaine à son titulaire et de contribuer à la maintenance de la sécurité, la stabilité et la résilience du système des noms de domaine conformément à la mission de l'ICANN.

Le GAC continue à s'engager avec le principe d'aider à finir tous les travaux de la GNSO de manière opportune et efficace. Toutefois, si l'équipe de cadrage ne peut pas définir l'exactitude, au moins l'équipe de cadrage pourrait étudier quelles sont les contraintes légales, financières ou pratiques qui existent et quelles sont les restrictions pour mesurer et vérifier l'exactitude, et s'il y a un rapport qui recommande une élaboration de politiques ultérieure pour avoir des politiques sur l'exactitude qui puissent favoriser ces limitations.

Je fais une pause ici pour voir si quelqu'un veut faire des commentaires, si vous avez des questions à poser. Encore une fois, merci, Velimira, de ton travail. Merci à tous ceux qui ont participé à la rédaction de ce texte.

Je ne vois pas de demande de prise de parole, de sorte que nous pouvons accepter ce texte et passer maintenant au sujet suivant.

COMMISSION EUROPÉENNE : Un petit commentaire par rapport à mon propre texte. C'est résilience, le terme correct. Je crois que c'était vers la fin. Voilà, c'est corrigé. Ou le terme apparaît quelque part d'autres ? Non. C'est bien.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Gemma. D'autres commentaires là-dessus ? Nigel, allez-y, s'il vous plait.

ROYAUME-UNI : Merci à tous. Dans le deuxième paragraphe– pardon, dans le troisième paragraphe, dans la sixième ligne, on parle de données d'enregistrement telles que le nom du titulaire de nom de domaine. Je crois qu'il faudrait dire, tel que le nom du titulaire de nom de domaine.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Nigel. D'autres commentaires ? D'autres améliorations ? Fabien, allez-y, s'il vous plait.

FABIEN BETREMIEUX : Juste une question liée au terme de résilience. Ici, on évite les guillemets, parce que c'est une citation. Ceci fait partie de la citation originale. Je veux simplement savoir si ceci vient de l'étape 1 de l'EPDP.

COMMISSION EUROPÉENNE : Fabien, c'est Gemma. Je crois que ceci fait partie de la mission de l'ICANN, et la résilience est le terme que nous utilisons d'habitude. Pourtant, pour être sûre à 100 %, je vais le vérifier, mais je suis presque

sure que c'est le terme correct. On peut le vérifier de toute manière. On va le faire.

FABIEN BETREMIEUX : OK.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Fabien et Gemma. On devrait dire flexibilité. Mais je crois que c'est une erreur normale au sein de la communauté, le fait d'utiliser le terme résilience au lieu de flexibilité. Alors, avec votre permission, si en anglais il faut le mettre avec Y, il faudrait corriger. C'est quelque chose qu'il faudrait corriger. Nous allons vérifier le texte original en anglais, si c'est *resilience* ou *resiliency*, les termes en anglais.

Nous passons à la mise en œuvre des recommandations de l'étape 1 de l'EPDP. Merci à tous ceux qui ont participé à la rédaction de ce texte.

Le GAC rappelle son avis préalable de l'ICANN 66 à Montréal, et le suivi de son avis des réunions ICANN 70, 71 et 72 pour ce qui est de l'étape 1 de l'EPDP sur les données d'enregistrement des gTLD et, là, demande, entre guillemets, « un plan de travail détaillé qui identifie un délai réaliste mis à jour pour compléter son travail fermé », guillemets fermés.

Le GAC salue le plan de travail détaillé fourni par l'IRT pendant la semaine préparatoire de l'ICANN 73. En ce qui concerne le chronogramme ou les délais, le GAC signale l'item 5, qui établit des questions potentielles pour lesquelles on ne peut pas donner un délai

estimé étant donné qu'il y a différentes interprétations des recommandations de politiques qui pourraient amener à une impasse et qui sont à savoir : premièrement, nouvel accord de protection des données DPA en vertu la recommandation 19 de l'étape 1 ; la DPA est un nouvel accord entre les parties contractantes et l'organisation ICANN. Dans ce sens, l'accord a traversé des négociations qui ont pris pas mal de temps.

Étant donné que le DPA finalisé semblerait être dans une étape critique, le GAC demande au Conseil d'administration de l'ICANN de donner son soutien à l'organisation pour finir ce point, de sorte à pouvoir finir en temps opportun l'étape 1 de l'IRT.

Je fais une pause pour voir si vous avez des commentaires à faire.

SUISSE :

Merci, Manal. C'est un commentaire linguistique dans la dernière phrase, on répète donner son soutien à – pour finaliser la question afin. Eh bien, on pourrait mettre « faciliter ou permettre la finalisation opportune » pour éviter de répéter le terme.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Jorge.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : J'espère que vous serez tous d'accord. Je vois que la Jamaïque

dit dans le chat qu'il devrait y avoir un point final après la semaine de préparation pour marquer le début d'une nouvelle phrase. La phrase dit le GAC salue le plan de travail détaillé fourni pendant la semaine de préparation de l'ICANN 73.

Oui, c'est peut-être plus clair comme ça. Je crois que là, il nous manquait un point. Je vois que cela est confirmé sur le chat. Merci, Chris. Et bien sûr, merci la Jamaïque. Nigel, Royaume-Uni, a la parole.

ROYAUME-UNI : Non.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : On vous remercie Nigel. Je vois qu'il y a une suggestion de mettre une virgule après le mot *path*. Vous pouvez mettre le curseur là, où se trouve ce mot ?

Étant donné que la DPA a été finalisée, il semblerait y avoir une voix critique, virgule, le GAC demande au Conseil d'administration de l'ICANN. Merci beaucoup. C'est fait.

D'autres améliorations à cette rédaction ? Merci beaucoup, Chris. Merci à tous de vos suggestions.

Fabien, quelque chose d'autre ou on relie le texte ? Il y a un point qui reste, à savoir l'acceptation universelle qui dépend de la séance qui aura lieu demain dans la réunion bilatérale avec l'ALAC.

FABIEN BETREMIEUX : Il y a eu également quelque chose par rapport à l'utilisation malveillante du DNS. Enfin, le GAC signale que la séance plénière de la communauté de l'ICANN 73 sur l'évolution de la conversation sur l'utilisation malveillante du DNS centrée dans les noms de domaine compromis versus les domaines malveillants est importante, et que le GAC soutient le fait que la communauté explore les opportunités signalées dans la séance pour des travaux ultérieurs.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Fabien. Je vois que Susan a aussi levé la main, allez-y, s'il vous plait.

ÉTATS-UNIS : Merci, Madame la Présidente, et merci aux collègues. Nous avons fait quelques modifications ici au texte, et j'ai mis dans les commentaires le fondement.

En premier lieu, suite à ce que Velimira a dit auparavant, lorsqu'on a abordé ce point dans la séance correspondante du GAC, on a fait une erreur en disant que la séance était centrée sur les domaines malveillants versus sites Web compromis. On a donc fait une correction qui est très importante.

Nous croyons que c'est bien. Mais bien entendu, nous attendons votre opinion.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Susan. J'ai vu qu'il y avait des domaines

malveillants versus des sites Web compromis, mais c'est intéressant de voir que ce n'est pas le cas. Je crois que le texte est bien meilleur comme cela, et que cela s'harmonise avec le reste du texte du communiqué. Donc je vous remercie de cette amélioration. Je crois que Nigel donne son soutien à tout cela, comme l'Australie; ils sont d'accord donc pour réunir cette partie.

Gemma de la Commission européenne soutient aussi, donne son soutien au nouveau texte.

Susan a levé la main, mais je ne sais pas si c'était une vieille main. Peut-être ?

ÉTATS-UNIS : Oui c'était une vieille main.

CHRIS LEWIS-EVANS : Je crois que c'est bien mieux comme cela. Je voudrais voir si l'on peut rajouter à la fin après le texte supplémentaire ou le travail supplémentaire qui ait un impact sur l'utilisation malveillante du DNS.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Chris. Est-ce bien pour vous, Susan et tous les autres bien sûr ? Merci de l'avoir confirmé sur le chat.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Très bien. Je crois que nous pouvons relire tout le communiqué et finir peut-être un tout petit peu plus tôt aujourd'hui. Et nous pouvons consacrer quelques minutes demain pour

le texte sur l'acceptation universelle selon la réunion que l'on aura eue avec l'ALAC.

Bien. Donc excusez-moi, je prépare tout pour commencer.

Le communiqué de l'ICANN 73 du GAC a été rédigé, et a fait l'objet d'un accord à distance pendant le forum virtuel de la communauté ICANN 73. Le communiqué a été diffusé au GAC immédiatement après la réunion pour permettre à tous les membres et observateurs de l'analyser avant sa publication, tenant compte des circonstances spéciales d'une réunion virtuelle. Il n'y a pas eu d'objection pendant le délai stipulé avant la publication.

Nous signalons, bien sûr, que ce qui est surligné va être éliminé ; on éliminera le surligné une fois que ce sera un fait pour l'introduction.

Le Comité consultatif gouvernemental pour la Société pour l'attribution des noms et des numéros sur l'Internet s'est réuni en participation à distance entre le 7 et le 10 mars 2022, suivant la résolution du Conseil d'administration de l'ICANN du 4 novembre 2021 en réponse à la situation d'urgence sanitaire internationale causée par la COVID-19.

L'ICANN 73, qui était une réunion en personne qui aurait lieu à San Juan au Porto Rico, est devenue une participation virtuelle uniquement. Un certain nombre de membres du GAC et un certain nombre d'observateurs ont été présents à la réunion.

Nous allons donc ensuite ajouter les nombres corrects lorsque nous les aurons comptés.

La réunion du GAC a été effectuée comme une partie du Forum virtuel de la communauté ICANN 73. Toutes les séances plénières et les groupes de travail du GAC ont été réunis comme une réunion ouverte.

Le GAC veut faire référence aux déclarations par les membres du GAC sur l'action faite par la Russie contre l'Ukraine pendant la séance plénière d'ouverture du GAC.

Nous avons donc les notes de bas de page, avec le lien pour les transcriptions.

Nous passons à la deuxième section, les activités des unités constitutives et la participation de la communauté.

En premier lieu, il y a notre réunion avec le Conseil d'administration.

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration, et a discuté des thèmes suivants : les priorités du GAC pour 2022, les suggestions du GAC pour améliorer la mise en œuvre des recommandations venant des processus d'élaboration de politiques et des révisions indépendantes, les recommandations de la révision SSR2, le cadre pour l'intérêt public mondial, les données d'enregistrement, y compris le système normalisé d'accès et de divulgation (SSAD), les accords de protection de données entre l'ICANN et les parties contractantes, et l'exactitude des données d'enregistrement. Les réponses du Conseil d'administration de l'ICANN aux questions et aux commentaires du GAC présentés pendant la réunion sont disponibles dans les transcriptions de la réunion conjointe, qui est en annexe de ce document.

Nous avons, ensuite, la réunion avec le comité consultatif At-Large

(ALAC). Ici, nous prévoyons ce qui aura lieu demain pendant la première séance de la journée.

Le GAC s'est réuni avec des membres de l'ALAC et ils ont discuté les points suivants : processus d'intérêt public, l'acceptation universelle et les noms de domaine internationalisés, le système proposé pour l'accès et la divulgation des données d'enregistrement (SSAD), et la coordination entre l'ALAC et le GAC au niveau national.

FABIEN BETREMIEUX : Si vous permettez, Manal, entre ces deux séances, nous avons ici des sous-sections. Mais j'ignore si nous aurons un texte pour cela.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci. Je cède la parole à Gemma de la Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci. Quant à l'introduction où nous faisons référence aux déclarations qui ont été faites par plusieurs membres, j'ai une question à poser.

Nous avons parlé ici de l'action de la Russie contre l'Ukraine ; devrions-nous faire référence à la demande de l'Ukraine face à l'ICANN, parce que c'est le contexte justement qui a donné lieu à ces déclarations, c'est-à-dire une lettre de l'Ukraine adressée à l'ICANN, transmise au GAC pour que l'on en parle. Nous ne sommes pas obligés de voir tous les détails. Mais c'était le contexte. En fait, l'Ukraine a été le premier pays à intervenir pendant cette séance. Nous pourrions peut-être dire

qu'il s'agit des déclarations des membres du GAC concernant l'action de la Russie contre l'Ukraine, et liée – j'improvise, mais nous pouvons trouver une formule pour cela – donc lié à la demande faite par l'Ukraine à l'ICANN. Et vous pouvez ensuite mettre le lien vers la lettre envoyée par l'Ukraine, ainsi que la réponse de l'ICANN. Si cela a du sens. Je crois que c'est le contexte dans lequel tout cela s'est déroulé.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Gemma. Oui, bien sûr que cela a du sens. En fait, la rédaction originale faisait référence non pas à la lettre en elle-même, mais à la demande qui a été adressée au GAC. Et nous avons ensuite modifié ce texte dans la séance précédente.

Mais nous pourrions peut-être inclure cette référence à l'action de la Russie. On pourrait peut-être faire les deux choses. Je pensais à faire l'inverse. Nous pourrions peut-être conserver le texte précédent – je ne me rappelle pas exactement quelles étaient les paroles, le GAC voudrait faire allusion aux déclarations faites par les membres du GAC. Et nous mettons la lettre. À la lumière des actions de la Russie contre l'Ukraine.

COMMISSION EUROPÉENNE : Excusez-moi si cela a déjà été discuté ; je ne le savais pas. Et je pensais que c'était important de soulever la question ici. Parce que, autrement, c'est quelque chose d'abstrait. Donc je crois que cela concerne justement cette demande d'action faite au GAC.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Non, bien sûr que cela a du sens, et nous pouvons faire référence à ces deux options. Merci beaucoup d'avoir soulevé la question.

Donc le GAC voudrait faire référence aux déclarations faites par les membres du GAC sur l'action de la Russie contre l'Ukraine, ainsi qu'à la demande y afférente.

Bon. En fait, je suggèrerais une autre chose. Merci d'avoir mis ici le texte que nous avons. Nous pourrions dire le GAC voudrait faire référence aux déclarations des membres du GAC après la demande faite par l'Ukraine pour célébrer une réunion d'urgence du GAC, à la lumière de l'action de la Russie contre l'Ukraine.

Je crois que c'est clair. Je pense qu'on ne fait pas référence ici à la lettre en elle-même. Pouvons-nous dire : après la demande faite par la lettre de l'Ukraine au Conseil d'administration, pardon, au PDG de l'ICANN ? Nigel, et ensuite Vincent, de France.

ROYAUME-UNI :

Merci, Manal. Je crois que ce n'est pas très utile, si nous disons à la lumière de la réunion – de l'action de la Russie contre l'Ukraine. Il faut que les lecteurs comprennent qu'il y a eu des actions par rapport à la lettre. Mais je suis d'accord en ce sens que l'Union européenne, quant au fait que nous devrions faire référence après, quand on parlera de la demande faite par l'Ukraine à l'ICANN.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Nigel. Nous essayons de conserver le texte que vous aviez

proposé avant, l'action de la Russie contre l'Ukraine. Nous essayons de relier ces deux éléments. L'action de l'Ukraine-- l'action de la Russie contre l'Ukraine, et la demande de l'Ukraine à l'ICANN.

Je ne sais pas si Fabien pourrait m'aider. Je ne sais pas si ce que l'on voit l'écran est correct ou pas.

Nous vous prions donc que de faire des commentaires à cet égard.

FRANCE :

Excusez-moi, parce que je n'ai pas été présent pendant la séance précédente où l'on avait commencé la rédaction du communiqué. Mais je voudrais soutenir l'inclusion de cet élément qui porte sur la demande de l'Ukraine présentée à l'ICANN.

Je crois que nous devons faire de petits ajustements, des petites adaptations, mais à la lumière de l'action de la Russie contre l'Ukraine, nous pourrions peut-être le dire autrement. Ce n'est peut-être pas la meilleure façon de l'exprimer, parce que c'est un peu comme si nous avons été guidés par cette action, et ce n'est pas l'esprit que nous voulons transmettre ici.

Mais nous avons peut-être à faire de petites modifications. Mais je suis d'accord sur cette formulation qui est présentée maintenant ; je crois que ce serait peut-être acceptable. Elle porte sur la demande faite par l'Ukraine à l'ICANN, et nous soutenons l'inclusion de cet élément, de cette demande.

Je voulais aussi faire une autre demande. Je voulais vous demander de

me dire si le texte de l'ambassadeur, au nom des États membres de l'Union européenne, va être en harmonie avec le communiqué. Parce que j'ai regardé très rapidement tout le document Google, sur le format de tableur, et je vois que ce n'est pas ci-joint. C'est très important pour la France et pour les collègues européens de pouvoir disposer de ce document en pièce jointe qui avait été envoyé à Gulden dans la version française aussi bien qu'anglaise. Donc, nous voudrions bien que ce document soit joint tel que l'ambassadeur l'a demandé pendant son intervention du lundi.

Merci beaucoup. Excusez-moi d'avoir pris si longtemps pour m'exprimer.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Pas de problème. Je vais essayer de clarifier le plan, qui est le suivant : proposer un lien, présenter un lien dans le bas de page, et les déclarations seraient jointes aux procès-verbaux de la réunion. C'est ce que l'on a transmis à Gulden. Julia a recueilli toutes les déclarations. Il nous manquait seulement la traduction des deux déclarations. Une fois que nous aurons reçu les versions traduites, nous pourrons joindre ce fichier aux procès-verbaux. Mais comme je l'ai dit, les procès-verbaux prennent un peu plus longtemps que le communiqué. Donc leur rédaction est plus longue ; cela ne sera pas publié aussi vite que le communiqué et cela va inclure tout ce qui a été partagé.

Vincent, ceci répond à votre question ?

France :

Pour être honnête, Manal, nous nous attendions à ce que ce discours prononcé par l'ambassadeur puisse être joint directement au communiqué.

Je crois qu'il y a certaines déclarations des membres du GAC dans d'autres réunions de l'ICANN, et dans ces cas, on a inclus ces documents comme pièce jointe au communiqué. Mais je me rends compte qu'il y a un grand nombre de déclarations au cours de la session d'ouverture. Alors on peut faire une référence et mettre cela en pièce jointe des procès-verbaux du communiqué. Je crois que ce serait un peu trop de l'avoir dans les deux sites, mais il faut être réaliste. Et je suppose que nous pouvons le mettre en pièce jointe aux procès-verbaux. Ce serait acceptable. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci de votre flexibilité, Vincent. Et on a la déclaration proprement dite en pièce jointe aux procès-verbaux de la réunion. Des commentaires sur cette question spécifique ?

Par la suite, nous pouvons analyser la rédaction.

Très bien. Je vois qu'il semblerait que tout le monde est d'accord d'établir ce lien vers la transcription dans le communiqué et avoir toutes les déclarations aussi avec la traduction en anglais dans les procès-verbaux qui seront publiés un peu plus tard.

Alors nous revenons à cette phrase. Vincent vous avez redemandé la parole ou c'est votre main restée levée ? C'est une vieille main. Merci.

FABIEN BETREMIEUX : Une suggestion. Nous avons déjà montré le texte sur l'écran où l'on fait référence à la demande d'une réunion d'urgence. Puis-je suggérer d'ajouter la demande de l'Ukraine à l'ICANN et au GAC ? Et puis aussi, outre les transcriptions, on peut inclure une référence à ces demandes.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Fabien. Je pensais quelque chose de semblable ; on pourrait mettre les trois choses, énumérer les trois éléments.

Pour les membres du GAC, l'action adoptée par la Russie contre l'Ukraine, la demande liée, je mettrai une virgule, la demande de la part de l'Ukraine à l'ICANN, et la demande de l'Ukraine de mener une réunion d'urgence. Mais si vous avez une réelle rédaction plus courte, bien entendu, on peut utiliser votre suggestion.

Je vais lire maintenant le résultat pour recevoir votre confirmation.

Le GAC voudrait faire référence aux déclarations prononcées par les membres du GAC quant à l'action prise par la Russie contre l'Ukraine et les demandes liées de l'Ukraine à l'ICANN et au GAC au cours de la séance plénière d'ouverture du GAC.

Il y avait une suggestion dans le chat qui dit « pendant la séance plénière d'ouverture du GAC » devrait être changé de place pour que ceci apparaisse immédiatement après les déclarations formulées par les membres du GAC. Je crois que c'est plus facile à lire.

Alors, le GAC voudrait faire référence aux déclarations prononcées par

les membres du GAC au cours de la séance plénière d'ouverture du GAC par rapport aux actions de la Russie contre l'ICANN et les demandes de l'Ukraine à l'ICANN et au GAC.

Vous trouvez que ceci est bien ? Vous l'acceptez tous ?

Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : Non, c'était une vieille main.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Nous allons nous assurer donc que les notes en bas de page soient bien là. Merci, Gemma, d'avoir confirmé également cela dans le chat. OK. Dès que l'on aura fini avec cette partie-là—

Merci, Vincent, d'avoir confirmé aussi dans le chat que vous êtes d'accord. Merci au Burundi aussi.

FABIEN BETREMIEUX : Manal, nous allons travailler sur ces notes en bas de page et nous allons nous assurer qu'il y ait des références aux deux demandes. Celle à l'ICANN, celle au GAC.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci d'avoir prévu ceci, Fabien. Nous allons revenir là où nous

en étions. Il faut parler de la réunion de la GNSO. Merci au Canada d'avoir confirmé sur le chat que le texte est convenable.

Alors, réunion avec l'Organisation de soutien aux noms génériques (GNSO).

Le GAC s'est réuni avec des membres de la GNSO et a abordé les questions suivantes : l'étape de conception opérationnelle du SSAD, l'étape opérationnelle pour les séries ultérieures, l'abus du DNS, la protection des droits curatifs pour les OIG, et l'exactitude des données d'enregistrement, et les génériques fermés.

Maintenant, on va aborder la réunion avec la ccNSO. Le GAC s'est réuni avec des membres de la ccNSO et a discuté du ccPDP3 sur la mise à jour des mécanismes de révision du GAC, le ccPDP4 sur la mise à jour sur les IDN au GAC, et les activités de la ccNSO liées à l'utilisation malveillante du DNS. C'est ccPDP4 sur les IDN, ou sur la désélection des IDN ? On peut le vérifier. Si c'est sur des IDN, aucun problème. Et sinon, on peut insérer le terme manquant.

Maintenant, on passe aux délibérations intercommunautaires. Les membres du GAC ont participé dans des séances intercommunautaires pertinentes programmées dans le cadre de l'ICANN 73, y compris le cadre d'intérêt public mondial de l'ICANN et l'utilisation malveillante du DNS.

Nous passons maintenant aux affaires internes. L'adhésion au GAC. Actuellement, il y a 179 États membres du GAC et territoires, et 38 organisations observatrices.

Leadership du GAC. Le GAC remercie ses vice-présidents sortants : Jorge Cancio de la Suisse, Jacques Rodrigue [inaudible] du Burkina Faso et Pua Hunetr des îles Cook de leur soutien et leur contribution au GAC, au cours de leur mandat de deux ans.

Nos remerciements aux vice-présidents [saillants]. Je soutiens ce que Susan a dit dans le chat. La fin de l'ICANN 73 marque le début d'un nouveau mandat pour les vice-présidents entrants du GAC formés de la manière qui suit : Manal Ismaïl, Égypte, coprésidente, Par Brumark, du Niue, Francis Olivier Cubahro du Burundi, Shi Young Chang de la République de Corée, Jaideep Kumar [Mishra] de l'Inde, Ola Bergstrom de la Suède.

Groupes de travail du GAC. Le groupe de travail sur la sécurité publique du GAC PSWG. Le PSWG du GAC a continué son travail pour combattre l'utilisation malveillante du DNS et promouvoir l'accès effectif aux données d'enregistrement des noms de domaine. Le PSWG a mené une séance pour mettre à jour le GAC sur l'utilisation malveillante du DNS, incluant premièrement une présentation d'un des auteurs d'une étude réalisée récemment sur l'utilisation malveillante du DNS, commissionnée par la Commission européenne. Numéro deux, mise à jour sur des initiatives de l'organisation ICANN, la GNSO, des entités privées, pour faire des recherches, évaluer et atténuer l'utilisation malveillante du DNS. Et numéro trois, une présentation ultérieure réalisée par le Japon concernant les attaques aux noms de domaine malveillants et les stratégies utilisées pour éviter la détection et la responsabilité. Le PSWG a également signalé son activité continue sur l'utilisation malveillante du DNS, y compris des étapes possibles à

l'avenir, incluant l'évaluation de la manière d'améliorer les provisions contractuelles pour répondre à l'utilisation malveillante du DNS. Le PSWG a continué sa participation active pour soutenir le petit groupe du GAC, à travers la participation à l'équipe de révision de la mise en œuvre de l'étape 1, l'équipe de cadrage de la GNSO, le petit groupe de la GNSO, qui ont discuté sur l'évaluation de la conception opérationnelle de l'étape 2 de l'EPDP. Le PSWG a mis l'accent sur l'importance de données d'enregistrement exactes pour l'utilisation malveillante du DNS. Le PSWG a signalé que l'ODA a posé un grand nombre de questions sur les couts et l'utilisation anticipés et a signalé qu'une épreuve ou un test pilote pourrait être important pour réduire le risque général de l'utilisation d'un prototype pour réduire les incertitudes des préoccupations sur les questions opératives et scientifiques.

Au cours de l'ICANN 73, le PSWG a mené des discussions avec des représentants du CTO, l'équipe de la sécurité, la stabilité et la résilience des domaines mondiaux et la stratégie, et de la conformité contractuelle, le comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC), les groupes de parties prenantes d'opérateurs de registre et de bureaux d'enregistrement, le groupe des parties prenantes commerciales formé par le groupe de la propriété intellectuelle, l'IPC et le BC, et les fournisseurs de services Internet et de connectivité ISPCP.

Je crois que Fabien demandait la parole. Très bien. Allez-y.

FABIEN BETREMIEUX : C'était une tentative de résoudre la question et la clarification de ce qui

est entre parenthèses. C'est que le texte du PSWG ne clarifiait pas qui faisait partie du CSG. Nous pourrions donc finir la phrase là où l'on dit le groupe des parties prenantes commerciales CSG. Mais dans ce cas particulier, je crois qu'on voulait parler spécifiquement des groupes. Voilà pourquoi nous avons les deux options. Nous pouvons conserver tout le texte. Une autre possibilité c'est de mettre un point final après la parenthèse où l'on lit CSG.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Que pensez-vous là, dans le PSWG, est-ce qu'il faudrait clarifier cela ou pas ? Qu'en pensez-vous ? Oui, Chris, allez-y.

CHRIS LEWIS EVANS : Ce serait peut-être mieux pour ce cas particulier de faire un texte plus résumé. Je crois que c'est bien de terminer cette phrase par CSG.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Et encore un autre point. La partie où l'on lit que le PSWG s'est entretenu avec parfois les différents groupes, est-ce qu'on sépare par des virgules ou par des points-virgules ? C'est un peu confus. Je croyais que c'était différent. Mais s'ils sont tous sur un pied d'égalité, bon, nous pouvons unifier avec le même point d'orthographe.

LAUREEN KAPIN : Je voulais spécifier que le premier groupe porte sur l'organisation de l'ICANN. Voilà pourquoi il est séparé par des virgules, et les autres sont séparés par des points-virgules parce qu'il s'agit de différentes entités.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Chris. Je crois que nous pouvons donc effacer la suite et finir la phrase après la parenthèse où l'on lit CSG.

Parfait. Maintenant je comprends la différence qui s'établit. Ceci me permettra de mieux comprendre ce texte. Merci beaucoup, Laureen. Je crois que nous pouvons donc finir cette partie du texte, accepter les modifications, et nous allons aborder le groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international.

Le groupe de travail a fait une révision du document pour la proposition de perspectives du GAC sur les recommandations 1.1 de la piste de travail 2 sur la définition de la diversité, et en particulier sur chacun des sept éléments de la diversité identifiés dans le rapport. Le groupe de travail tient compte de l'élément supplémentaire proposé par le GAC concernant la diversité dans les perspectives et partage ce document avec le nouveau groupe de coordination communautaire pour que la discussion se poursuive au sein de la communauté.

Groupe de travail sur les principes opérationnels du GAC. Le GAC a présenté l'information sur les activités récentes du groupe de travail GOPE WG, y compris son travail mis à jour et le cadre mis à jour pour les lignes générales du travail du groupe. Les membres ont fait des commentaires préliminaires sur ces guides et ces critères. Et l'on a invité le public à faire des commentaires [inaudible]. Le plan de travail pour 2022-2023 a été adopté par le GAC, et l'on a établi les priorités du groupe de travail pour finaliser, en premier lieu, le cadre pour les lignes générales pour le groupe de travail du GAC avant de commencer avec

la révision des principes opérationnels du GAC. Les membres du groupe GOPE se réuniront pendant la période intersessions et partageront les développements pertinents avec les membres du GAC avant la réunion 74 de l'ICANN.

Maintenant, nous allons aborder les questions prioritaires pour le GAC.

Nous avons d'abord le cadre d'intérêt public mondial, et le texte dit ce qui suit. Le GAC reconnaît l'importance d'intégrer les considérations de l'intérêt public mondial (GPI, par son sigle anglais) au processus de développement et de prise de décision de l'ICANN. Le GPI est spécialement important pour le GAC, car il contribue pour l'avis dans les questions de politiques publiques dans le cadre de l'ICANN.

Le GAC donc salue le développement de cet outil qui pourrait assurer que le GPI sera intégré dans les politiques qui seront développées par l'ICANN, et le cadre du GPI et les discussions sur ce thème pendant l'ICANN 73 ont été une très bonne première étape pour parvenir à cet objectif.

Le cadre du GPI pourrait être adapté et appliqué par toutes les organisations de soutien et comités consultatifs dans leur travail, y compris par exemple au moyen d'un processus d'élaboration et de soutien aux recommandations de politiques ainsi que les décisions et commentaires publics.

La demande d'inclusion établie dans les statuts constitutifs doit être clairement décrite dans le cadre du GPI.

Le GAC note que cette candidature initiale du GPI du SSAD ODA a été

limitée. Il est important que les thèmes d'intérêt public soient considérés non seulement, mais aussi effectivement abordés.

Une question d'intérêt public, par exemple, identifiée pendant les délibérations de l'EPDP étape 2 concernait la classification des menaces à la cybersécurité, y compris des menaces pour la protection du consommateur, entre parenthèses, comme la priorité trois est, entre parenthèses, la priorité la moins importante.

Le GAC et plusieurs autres groupes des parties prenantes ont dit que cette faible priorité, entre guillemets, pourrait être insuffisante pour faire face à la réalité des menaces en ligne qui sont vraiment sérieuses, et c'est peut-être un peu trop lent pour présenter des données à la vitesse nécessaire pour répondre aux besoins de sécurité opérationnelle. Fin des guillemets. Malgré cela, l'ODA a conclu que la communauté, guillemets, a considéré et abordé les considérations d'intérêt public, fin des guillemets, tenant compte des recommandations de SSAD. Désormais, le GAC encourage à une demande plus exhaustive dans le cadre du GPI dans l'ODA pour la phase de conception opérationnelle pour les procédures concernant les séries subséquentes de nouveaux gTLD.

Nous allons maintenant aux séries ultérieures, à l'incorporation de nouveaux gTLD. Le texte dit ce qui suit.

Le GAC a délibéré en ce qui concerne les procédures liées aux séries ultérieures de nouveaux gTLD – pardon ?

Ah, j'ai été distraite par le chat. Chers tous, excusez-moi du retard. J'ai

une question d’Ukrainiens.

Allez-vous mentionner la décision de la Russie de se déconnecter de l’Internet mondial ? Il ne s’agit pas de l’information qui apparaît dans les médias, mais de la législation de 2019. Il n’y a rien à ce sujet dans le communiqué, car cela n’a pas fait l’objet de débats pendant les réunions du GAC.

Oksana, avez-vous un commentaire ? J’espère que cela répond à votre question.

Je ne sais pas où je me suis arrêtée, donc je vais reprendre par le titre « Séries ultérieures à l’introduction de nouveaux gTLD ».

Le GAC a débattu les séries ultérieures de nouveaux gTLD et a reçu une mise à jour de l’organisation de l’ICANN sur l’état actuel du travail de l’étape de conception opérationnelle concernant les recommandations de politique du rapport final du groupe de travail sur le processus d’élaboration de politique de la GNSO sur les procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Le GAC continuera à maintenir ouverts les canaux de communication avec l’ICANN tout au long de l’ODP et fera ses contributions pendant les étapes de consultation avec la communauté selon l’invitation du Conseil d’administration de l’ICANN pour un dialogue entre le GAC et la GNSO visant à explorer une forme mutuellement pratique pour avancer sur la question des génériques fermés. Le GAC entend répondre de manière favorable en signalant sa bonne disposition pour contribuer à cet effort. Le GAC continuera à travailler en cherchant une solution de

compromis relative aux candidatures des génériques fermés pour la prochaine série de nouveaux gTLD tenant compte du communiqué de Beijing du GAC, selon lequel l'accès exclusif aux enregistrements doit suivre l'intérêt mondial.

Donc maintenant l'exactitude de données d'enregistrement. Comme cela a été souligné dans le communiqué 72 de l'ICANN, le GAC continue à être compromis, engagé, et à travailler dans l'équipe de cadrage lancée par la GNSO, et réitère que le fait de maintenir l'exactitude et réitère que le fait de maintenir des données d'enregistrement de noms de domaine exactes est très important pour prévenir et pour atténuer l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC signale aussi que le maintien de l'exactitude, c'est quelque chose qu'il faut considérer ainsi qu'avec l'impact de la politique dans les besoins de tous les titulaires de nom d'enregistrement, y compris pour les titulaires de nom d'enregistrements qui sont liés à la vie privée.

Le GAC a contribué à l'exercice des attributions 1 et 2 de la GNSO, y compris les contributions à l'analyse [la brèche] l'exactitude et la définition des discussions. Dans ces discussions, le GAC a mis l'accent sur l'importance du fait que les parties contractantes soient tenues pour responsables de la conformité avec les demandes de l'exactitude, ainsi que l'importance d'accroître la transparence sur la conformité pour informer une analyse basée sur les évidences sur ces questions.

Le GAC salue le principe de délibération supplémentaire concernant la manière d'augmenter la transparence et la responsabilité de l'exactitude des données, y compris la possibilité de commencer le

système de rapports sur l'exactitude de l'organisation.

En plus, le GAC maintient le fait que, en essayant de capturer une définition du travail sur l'exactitude et les demandes de [contrat et d'administration] ne sont pas la seule considération. Il faut considérer l'ensemble des demandes contractuelles actuelles ainsi que ce qui a été présenté par le département de la conformité contractuelle de l'ICANN. Celui-ci a présenté des contributions que cela n'est pas limité à l'exactitude syntaxique et opérationnelle, mais cela pourrait inclure des exemples où les données telles que le nom du titulaire de nom de domaine sont clairement inexacts. Un nom de domaine qui est exact du point de vue syntaxique et qui est opérable est nécessaire, mais il ne suffit pas à définir l'exactitude. Le terme exactitude devrait inclure aussi l'analyse des différents propos identifiés par les PDP pour lequel on recueille des données, entre guillemets, la capacité d'attribuer un domaine à son titulaire, je ferme les guillemets, et encore les guillemets, pour contribuer au maintien de la sécurité, la stabilité et la résilience du système des noms de domaine, fin des guillemets, selon la mission de l'ICANN.

Le GAC reste engagé à faire les quatre tâches de la GNSO de manière opportune et efficace. Toutefois, si l'équipe de cadrage n'arrive pas à accorder une définition de l'exactitude, au moins cette équipe de cadrage devait étudier quelles sont les limitations, par exemple légales, financières, ou pratiques qui existent pour mesurer et vérifier l'exactitude et produire qui recommande l'élaboration de politiques supplémentaires pour des politiques liées l'exactitude qui puissent surmonter ces limitations.

Alors quelque chose d'autre à en tenir compte. Je vois que vous travaillez activement dans le chat.

Gemma répond qu'il n'y a pas l'intention de ne pas respecter ce point mentionné par Gemma. Cela n'a pas été inclus dans la réunion et ne doit pas être plus dans le communiqué. Normalement, on reflète dans le communiqué ce que l'on a débattu et cela n'a pas été discuté pendant la réunion du GAC. Merci pour votre commentaire.

Peut-être devrions-nous changer la dernière lettre dans le mot en anglais et mettre un Y.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je parlais de la phrase qui est surlignée, et il semblerait que dans la citation il faut mettre l'Y parce que c'est le texte original que l'on vient de citer. Je m'excuse d'avoir interrompu.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Aucun problème. Bien des fois, on a une alternative et ça peut arriver.

Je lis maintenant les propos du représentant du Danemark. On pourrait inclure des exemples où les données d'enregistrement comme le nom du titulaire de nom de domaine sont évidemment inexacts. Ceci pourrait être inclus dans la première partie de la phrase possiblement.

Laissez-moi voir. On peut surligner la partie dont vous parlez ?

J'essaie de trouver le texte auquel vous faites référence. Voilà, il est là.

Ce dernier a donné ou a fait des commentaires qui suggèrent que l'exactitude n'est pas limitée à l'exactitude syntaxique et opérationnelle, mais pourrait inclure aussi des exemples où les données d'enregistrement tel que le nom du titulaire de nom de domaine soient évidemment inexacts.

Je me demande quelle est la partie de la phrase à laquelle vous faites référence. Velimira, qui a été chargée de la rédaction de cette partie ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Velimira n'est pas ici en ce moment, Manal. Je ne suis pas sûre de bien comprendre. Vous suggérez de changer ce paragraphe de place ?

Manal, vous pourriez rentrer dans le détail, s'il vous plaît, mais si vous ne pouvez pas le confirmer, peut-être pouvons-nous le laisser surligné puis le confirmer.

DANEMARK :

Merci, Manal. Je lisais la première partie où l'on dit ce dernier. Et je crois que c'est le département de la conformité contractuelle de l'ICANN qui a fait des commentaires en suggérant que l'exactitude ne devait pas être limitée à l'exactitude syntaxique et opérationnelle. Et je crois que la partie suivante, en réalité, ne va pas très bien là où elle est.

C'est un exemple différent. Ce n'est pas bien placé dans cette phrase lorsque je la lis. Au moins, c'est mon opinion. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Ça a du sens. Je vois que Susan aussi lève la main.

ÉTATS-UNIS :

Merci, Madame la Présidente. Finn fait une observation intéressante. Nous sommes d'accord du fait d'éliminer, mais juste d'éliminer cela. Mais je cherche une alternative différente qui pourrait permettre de mettre fin à la première partie de la phrase avec un point, et puis commencer la deuxième phrase avec « l'inexactitude pourrait inclure des exemples », etc. C'est un peu bizarre, mais avec plaisir ; je peux écouter des d'autres possibilités. Ce n'est pas la meilleure rédaction, mais bon. Il peut y avoir d'autres idées un peu plus élégantes peut-être de formuler la phrase. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Susan, d'avoir eu l'intention d'aider.

COMMISSION EUROPÉENNE : Maintenant je comprends ce que Finn disait. C'est un cas d'inexactitude et pas d'exactitude. Voilà. Maintenant je comprends.

Alors la proposition de Susan est correcte, mais aussi, je pensais qu'on pourrait reformuler et dire que ce dernier a fourni des informations suggérant que l'exactitude ne devrait pas être limitée à l'exactitude syntaxique et opérationnelle, mais aussi devrait aborder ces exemples où les données d'enregistrement ne sont pas exactes, parce que je crois qu'il faut faire référence au fait qu'il faut qu'il y ait une action dans ce cas où il y a un cas d'inexactitude vraiment clair.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Gemma, de votre participation. Pouvez-vous confirmer que ce que vous avez dit est ce qui apparaît sur l'écran ? En tout cas, on pourrait vous demander de le répéter.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je crois que c'est le sens que nous voulons donner à la phrase. Du point de vue linguistique, eh bien, je ne sais pas si c'est vraiment correct.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Alors ce dernier, on fait référence au département de la conformité contractuelle de l'ICANN, a donné des informations suggérant que les exigences de l'exactitude ne soient pas limitées à l'exactitude de syntaxique ou opérationnelle, mais aussi devraient aborder des exemples où les données d'enregistrement, par exemple, le nom du titulaire de nom de domaine, soient clairement inexacts.

Susan, vous avez demandé de prendre la parole encore une fois ?

ÉTATS-UNIS : Non. En réalité, la main était levée de ma participation précédente, mais je crois que comme nous faisons référence au département de la conformité contractuelle de l'ICANN, peut-être serait-il plus prudent et au lieu de dire devrait, conserver le mot pourrait, si Gemma est d'accord, bien entendu.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je crois qu'on pourrait laisser le pourrait. Je me souviens d'avoir lu un exemple spécifique du département de la conformité contractuelle de l'ICANN, mais je crois que c'est bien dans le contexte de nos délibérations.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Nous allons faire, c'est-à-dire le changement est déjà inclus dans le texte. Pourrait, *could* en anglais. Je crois que nous avons fini avec cette partie du texte.

Vous avez d'autres commentaires à faire ? Je suppose que la main levée de Susan est une vieille main. OK. Il semblerait que c'est le cas.

CTU : Afin de quitter ce paragraphe, une modification au texte en anglais : on dit exigences d'exactitude. Je me demande s'il ne faudrait pas mettre une majuscule au [inaudible] ; ce n'est pas un nom propre, là. On parle du département de la conformité contractuelle de l'ICANN, alors il faut mettre une majuscule.

COMMISSION EUROPÉENNE : Oui, vous avez raison. Tout à fait.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Nigel, et merci, Gemma, de l'avoir confirmé. Je vois la majuscule pour la conformité contractuelle. C'est le deuxième point. Mais je crois que je n'ai pas bien compris la première réflexion. Ce sont

les exigences, parce que c'est le pluriel. Voilà. C'est bien d'avoir beaucoup d'yeux qui regardent le texte. Merci beaucoup à tous.

D'autres détails avant de continuer? OK. Merci à Gulden. Elle me demande de ne pas parler aussi vite. Je m'excuse auprès des interprètes. Ce sont des phrases trop longues. Et je m'excuse.

Je crois que nous pouvons faire défiler le texte pour passer maintenant à la mise en œuvre des recommandations de l'étape 1 de l'EPDP.

Le GAC rappelle son avis précédent du communiqué de Montréal de l'ICANN 66, et le suivi de l'avis donné dans les communiqués de l'ICANN 70, 71, et 72, sur l'étape 1 de l'EPDP sur les données d'enregistrement des gTLD. La demande d'un plan détaillé identifiant un chronogramme mis à jour réaliste pour compléter le travail.

Le GAC salue le plan de travail détaillé fourni par l'IRT au cours de la semaine de préparation de l'ICANN 73. En ce qui concerne le chronogramme, là il y a un point final après la *prep week*. Le GAC salue le plan de travail détaillé fourni par l'IRT pendant la semaine de préparation à l'ICANN 73. Point. Pour ce qui est du calendrier, le GAC signale l'item 5 qui dit « éléments possibles qui ne peuvent pas donner un délai estimé, étant donné qu'il y a des interprétations différentes de la recommandation de politiques qui pourrait mener à une impasse, à savoir a) les nouveaux accords de protection des données (ADP), suivant la recommandation 19 de l'étape 1. L'ADP est un accord récemment introduit entre les parties contractantes et l'organisation ICANN. Dans ce cadre, l'accord a été soumis à des négociations qui auront pris beaucoup de temps ». La citation est finie. Étant donné que

les ADP finalisées sembleraient être dans une voie critique, le GAC demande au Conseil d'administration de l'ICANN de donner son soutien à l'organisation dans le but de finir ce point et ainsi permettre la conclusion opportune de l'IRT de l'étape 1.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Je me trompe, un tout petit peu avec cette partie du texte. Merci, Fabien, de nous avoir donné ici ou montré l'origine de ce texte.

FABIEN BETREMIEUX : Si vous me permettez. Nous trouvons ici quelques difficultés pour améliorer cette partie du texte compte tenu du commentaire de Nigel concernant le code lui-même [inaudible] dont Nigel nous parlait. Il semblerait que ceci ne facilite pas la lecture. Peut-être pourrions-nous suggérer de faire une révision pour que le texte soit plus compréhensible, pour voir si nous pouvons faire des suggestions pour améliorer.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Je ne peux pas le lire de manière fluide. Et je me disais que c'était seulement moi qui avais ce problème. Donc je vous remercie de confirmer que ce n'est pas le cas.

Maintenant, nous allons aborder l'atténuation de l'utilisation malveillante du GAC.

Le GAC a débattu une étude récente sur l'utilisation malveillante du DNS présentée par la Commission européenne. Cette étude propose

des études de cas très précieux, qui clarifient les différents acteurs dans l'écosystème de l'Internet ou offre des recommandations sur la manière dont les différents acteurs, les opérateurs de registre, les bureaux d'enregistrement, les revendeurs, les fournisseurs d'hébergement, les titulaires de nom de domaine, entre autres, peuvent répondre à l'utilisation malveillante du DNS qui a lieu dans les différentes couches du système du DNS. Même si toutes les activités illégales ou nocives sont couvertes par cette étude, sont du ressort de l'ICANN, le GAC est un lieu important pour que les gouvernements parlent de l'utilisation malveillante du DNS et travaillent pour trouver des solutions aussi bien au sein de l'ICANN qu'à l'extérieur.

Le GAC a, en plus, exprimé sa reconnaissance pour le rapport final du groupe d'analyses techniques de l'initiative de facilitation de la sécurité du DNS demandée par le PDG de l'ICANN, et qui aborde des incidents de sécurité réels qui portent atteinte à l'infrastructure du DNS et qui recommandent des actions pour que l'organisation ICANN mène à bien, afin de faciliter de promouvoir la sécurité.

Le GAC souligne les nouvelles portant sur le lancement proche d'un outil de rapports sur l'utilisation malveillante, un outil centralisé, CRT, développé par l'Institut sur l'utilisation malveillante du DNS et exprimé son intérêt pour recevoir des informations plus détaillées sur cet outil dans la mesure où cela sera disponible, en tenant compte des délibérations d'ICANN 72 sur le thème du *register hopping*, le passage d'un bureau d'enregistrement à un autre, quand les bureaux d'enregistrement évitent des conséquences pour l'utilisation malveillante du DNS.

Le GAC a discuté le scénario dans lequel un titulaire de nom de domaine qui semble être le même participe à différents enregistrements dans le DNS, et fait une utilisation malveillante du DNS. L'exactitude des données d'enregistrement, ainsi qu'un audit de la part du département de la conformité de l'ICANN, pourrait réduire ce type de problèmes.

Le GAC estime que la coopération avec d'autres groupes et avec d'autres programmes de notificateurs fiables parmi les nombreuses options qui font l'objet d'une discussion dans la communauté de l'ICANN mérite une analyse plus profonde.

Enfin, le GAC souligne la séance plénière de la communauté pendant l'ICANN 73 sur l'évolution de conversations sur l'utilisation malveillante du DNS. Ceci entre guillemets. Qui portent sur les noms de domaine malveillant versus les noms de domaine compromis.

L'accord universel sur cette distinction est important et le GAC soutient le fait que la communauté analyse les opportunités soulignées dans la séance pour travailler encore plus profondément pour interrompre l'utilisation malveillante du DNS.

Merci, Nigel, d'avoir exprimé votre accord sur ce terme qui apparaît ici. Je vois qu'il y a des suggestions de modification, de très petites modifications que Chris et Fabien font. Nous avons donc fini. Nous n'avons pas d'autre section à lire. Nous avons ensuite, l'acceptation universelle que nous verrons demain, et nous n'avons rien par rapport à l'avis consensuel. Et nous avons une phrase concernant le plan pour la prochaine réunion. Si nous pouvons aller jusqu'à la fin du document, la phrase dit ce qui suit. Le GAC a prévu la réunion pendant le forum de

politique de l'ICANN 74 qui se tiendra entre le 13 le 16 juin 2022.

Je me demandais, avant de conclure – il nous reste neuf minutes. Donc je me demandais si nous devrions faire référence au fait que nous avons salué ou que nous avons vu le soutien exprimé à la résolution du Conseil d'administration concernant l'Ukraine, ou je ne sais pas si vous croyez qu'il faut mettre cela sur le communiqué.

Gemma est d'accord. Je vois. Merci à la Commission européenne donc.

Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui voudrait exprimer son soutien ou ses objections ? Merci, Jorge. La Suisse, le Danemark, très bien. Ce n'est pas quelque chose que nous pouvons rédiger en cours de route. Nous pouvons peut-être le rédiger, le préparer pour demain, préparer pour demain des suggestions.

Croyez-vous que nous pouvons y réfléchir et présenter des textes possibles pour demain ? Je crois que nous devrions faire cela au début dans l'introduction. Que pensez-vous de son intégration à l'introduction, ou croyez-vous qu'il y ait une section plus appropriée pour cela ?

C'est peut-être bien de le mettre après les déclarations. Merci, Gemma, de confirmer que l'introduction est un espace approprié pour cela. Voilà donc les nouvelles.

S'il n'y a pas de suggestions immédiates pour inclure un texte déterminé, je pense que nous pouvons réfléchir à ce sujet, pour un texte, une ou deux phrases pour demain qui pourront être approuvées. Ainsi que le texte sur l'acceptation universelle.

Je lis ce que dit Gemma. Oksana, merci beaucoup. Merci, Oksana. Je vous remercie de votre compréhension, de votre flexibilité. Nous vous soutenons dans tout ce qui – enfin vous êtes en train de passer.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole avant que nous vous laissions tous libres, avant de céder la parole à Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : Excusez-moi, mais je voulais mentionner qu'il y a quelques modifications dans le texte sur l'EPDP étape 1, et nous pouvons aussi en parler pendant la prochaine séance.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Vous avez le texte correct ?

FABIEN BETREMIEUX : Oui, j'ai été en contact avec Chris et nous avons inclus ces suggestions dans ce texte.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Nous allons le voir maintenant ; nous avons encore 6 minutes.

Le texte dit ce qui suit maintenant. Le GAC salue le plan de travail détaillé présenté à l'IRT avant la réunion 73 de l'ICANN. Et il observe que les accords de protection de données, les APD, entre l'organisation de l'ICANN et les parties contractantes ont passé par des négociations qui ont pris assez longtemps et qui font partie de délibérations qui pourraient déboucher sur une impasse. Étant donné que les APD

finalisés sembleraient se trouver sur une étape critique vers la finalisation de la mise en œuvre des recommandations de politiques de l'EPDP de phase 1, le GAC demande au Conseil d'administration de l'ICANN de donner le soutien de l'organisation pour finaliser cette question pour qu'on puisse terminer en temps voulu l'IRT étape 1.

Merci beaucoup. Je pense que cela est plus clair maintenant. J'espère que tout le monde est d'accord. Je fais une pause pour voir s'il y a des demandes de prise de parole ou des commentaires. Nigel, du Royaume-Uni, allez-y.

ROYAUME-UNI :

Merci. La première ligne : le GAC salue le plan de travail détaillé présenté à l'IRT ou par l'IRT ? Je n'étais pas très sûr. Je pensais que c'était par l'IRT. Mais je n'étais pas sûr.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Fabien, pourrions-nous clarifier cela. Je vois qu'il y a eu deux autres mains.

FABIEN BETREMIEUX :

J'allais justement mentionner qu'il s'agit d'un document de l'organisation. C'est pourquoi on dit à l'IRT.

ROYAUME-UNI :

Merci. C'est clair.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : On pourrait donc dire fourni par l'organisation de l'ICANN à l'IRT.

Je vois que Chris a éliminé sa demande de parole. Si nous avons répondu à son inquiétude, nous allons céder la parole maintenant aux États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci, Madame la Présidente. Une question. Je ne suis pas sûre de comprendre s'il y a une contradiction par rapport à ce dont nous avons parlé avec le Conseil d'administration ce matin de bonne heure. Nous pouvons peut-être conserver ceci de la sorte. Et je remets ce thème à ceux qui s'en occupent de plus près.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Pourriez-vous répéter cela, Susan ? Excusez-moi, j'ai été une seconde distraite.

ÉTATS-UNIS : Je voulais dire que les délibérations avec le Conseil d'administration de ce matin ont été positives, mais je vais m'en remettre à ceux qui ont proposé ce texte.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Susan.

CHRIS LEWIS-EVANS : Donc pour clarifier un peu cette question, je voudrais dire que d'après

ce que je comprends, ce qui a été dit aujourd'hui, c'était que nous travaillons là-dessus et cela avait été mentionné dans des communiqués précédents. Et que nous sommes là sur cette voie critique dans la réunion avec le Conseil d'administration. Goran ne voyait pas trop clairement pourquoi nous nous intéressions tellement à l'APD. Cela répond à certaines de ces questions. Pourquoi nous nous intéressions à ce que les accords de protection de données soient finis et pourquoi nous nous intéressions à la finalisation de ce processus de l'IRT étape 1. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Chris. Je lis aussi ce que Gemma a écrit. Aujourd'hui, j'ai compris que l'impasse se poursuit. Je crois que le texte est bon. Merci, Susan, de votre précision. Vous demandiez des précisions ? Est-ce que cela répond à vos doutes ?

Oui, merci de l'avoir confirmé sur le chat. Je crois que la main levée de Nigel est une vieille main. Je demande au personnel de soutien s'il y a quelque chose d'autre à propos de quoi nous pourrions parler pendant la prochaine séance. Ou bien nous —

Enfin, d'après ce que je comprends, il ne manque que le texte sur l'acceptation universelle, et cela ne sera clair que demain après la réunion avec l'ALAC. Mais corrigez-moi si je ne m'abuse, Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : Non, non, non. Pas besoin de vous corriger.

Nous avons remarqué qu'il y a des points qui manquent, des références, des notes de bas de page, des textes sur le cadre de l'intérêt public mondial. Et nous allons donc travailler là-dessus. Nous allons vérifier tous ce qui manque avant la prochaine séance, qui aura lieu quand vous le direz.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Il y a une séance demain après l'ALAC. Il y aura 60 minutes consacrées au communiqué et 30 minutes pour la clôture. Je pense que nous n'aurons pas besoin de ces 60 minutes pour le communiqué. Je pense que nous allons le résoudre plus vite. Nous allons donc résoudre le texte concernant l'acceptation universelle, et une phrase pour souhaiter la bienvenue, enfin, pour saluer la résolution de la part du Conseil d'administration de l'ICANN. Cela ne devrait pas prendre trop longtemps, ce qui nous permettrait d'avoir une séance de clôture plus longue où nous pourrions parler et planifier notre travail futur.

Est-ce qu'il y a un collègue du GAC qui a des suggestions ? Est-ce que le personnel voudrait nous rappeler quelque chose ? Est-ce que vous êtes d'accord ?

Rob, allez-y.

ROBERT HOGGARTH : Rob Hoggarth au micro, pour les enregistrements.

Bonjour, Manal. Je veux juste clarifier pour tous ceux qui sont ici présents, au cas où vous voudriez que nous fassions une annonce pour

l'équipe des réunions, l'on demande d'annuler la prochaine séance de rédaction du communiqué, qui est la séance 3/4 et le GAC se réunirait donc demain directement pendant la réunion avec l'ALAC qui sera une séance publique, et ensuite, la séance fermée 4/4. C'est correct cela ?

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui c'est correct. Je voulais être démocratique et demander à tout le monde si vous étiez d'accord avant d'en faire l'annonce explicite, mais oui, c'est l'idée. Donc nous annulons la séance destinée à la partie 3/4. Et j'espère vous revoir vous tous, demain, à 9 heures, heure de San Juan, 13 h UTC, pour la séance avec l'ALAC. Et avant cela, nous aurons la mise à jour, comme cela se fait au quotidien.

Je vous rends donc 1 h 30. C'est un plaisir pour moi. Merci à vous tous. On se revoit demain. Donc faites attention à vous. Faites attention à vous. À demain.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]